

L'Europe, quelle Europe?

On avait coutume de dire que les Luxembourgeois sont de fervents européens. Il n'y a pas de doute que les données géographiques nous incitent à appréhender l'Europe comme une réalité: à 25km du lieu de résidence de chaque habitant du Luxembourg commence l'Europe! Les gouvernements successifs ont essayé de tirer un maximum d'avantages de l'Europe communautaire: siège des institutions, place bancaire, etc.

Le peuple luxembourgeois était-il pour autant européen par conviction ou bien les responsables et certains bénéficiaires immédiats de cette Europe bureaucratique parlaient-ils seulement au nom du peuple? En tout cas, ces derniers temps une certaine lassitude à l'égard de l'Europe semble se manifester au sein du peuple.

Plutôt que de vouloir faire une étude exhaustive des raisons de ce désenchantement, donnons quelques éléments explicatifs:

- Au niveau pratique, le citoyen luxembourgeois n'a pas pu constater de progrès dans l'expression transfrontalière de son opinion politique: sa volonté de manifester pacifiquement en France contre la centrale nucléaire de Cattenom s'est heurtée aux barrières de la frontière française.

- Pour recevoir un colis de livres d'Allemagne il doit affranchir une taxe de dédouanement, alors qu'il peut importer lui même pour des milliers de francs des biens sans payer de taxe.

- La confrontation la plus immédiate des Luxembourgeois et d'autres habitants du Grand-Duché avec l'Europe se situe sur le marché du logement. Le parc de logements locatifs est presque exclusivement du domaine privé. Or, les investisseurs privés se dirigent vers les catégories de luxe, à rendement locatif élevé. Le marché locatif à prix raisonnables (12.000 à 15.000 francs pour un logement avec 2 chambres à coucher, soit le tiers ou la moitié du salaire minimum) est devenu presque inexistant.

- Il n'y a pas encore eu de véritable débat sur l'Europe, puisque les élections européennes sont rentabilisées pour couvrir les frais des élections nationales qui se déroulent le même jour et étouffent les aspects proprement européens.

- Le lecteur de la presse luxembourgeoise aura remarqué ces derniers temps des réserves de plus en plus marquées du syndicat de la fonction publique, CGFP, par rapport à l'Europe. Pourquoi? Eh bien, la Commission de Bruxelles mijote depuis des années une directive concernant l'accès des non-nationaux à certains emplois de la fonction publique, pour étendre ainsi le principe de la libre circulation. Certains ar-

rêts de la Cour de Justice des Communautés vont d'ailleurs d'ores et déjà dans ce sens. Précisons qu'il s'agit d'emplois non-sensibles, non liés à l'exercice de la souveraineté de l'Etat national. Par exemple les chauffeurs d'autobus, les conducteurs de train, les enseignants, les infirmiers et les ouvriers communaux ne pourraient plus être sélectionnés d'après des critères de nationalité. Ne seraient pas touchés les fonctions de juges, de hauts fonctionnaires, d'agents de la force publique etc. Il n'y a pas que la CGFP qui semble avoir découvert un "argument porteur"; deux autres oppositions respectivement réserves viennent de Monsieur Léon Bollendorff dans le bulletin local du PCS-Limpertsberg et du PCL.

L'Europe des citoyens

Depuis quelques temps on commence à s'apercevoir au niveau des militants de l'Union Européenne et des instances communautaires qu'il faut donner aux habitants des pays membres un sentiment d'appartenance à la Communauté. Ceci se fait par un sponsoring d'activités sportives et culturelles, mais surtout par une démarche comprenant plusieurs volets et connue sous la dénomination de l'Europe des citoyens.

Qui dit citoyen évoque un être pourvu de droits, en l'occurrence de droits européens. Il y est question entre autres et pour souligner l'appartenance à l'Europe comme entité démocratique d'un droit de vote uniforme pour le Parlement Européen et d'un droit de vote au niveau municipal. Sous l'impulsion du Parlement de Strasbourg des initiatives ont été prises dans ces deux domaines et la Commission a soumis au Conseil des Ministres un projet de directive pour la participation des ressortissants communautaires aux élections locales dans la commune de leur résidence. A noter l'extrême discrétion des militants de la cause européenne au Luxembourg: non seulement le Mouvement Européen ne s'est pas encore prononcé à ce sujet, il refuse même d'entrer en contact avec les associations réunies autour de l'ASTI et du CLAI qui ont placé leur 7e Festival de l'Immigration sous le thème: "L'Europe des citoyens: une cohabitation harmonieuse".

Autre exemple: l'UEF (Union Européenne des Fédéralistes) avait organisé un colloque sur le sujet de l'Europe des citoyens en septembre 88 à Bruxelles. Il y était question du droit de vote européen et municipal. Des représentants de l'ASTI et du CLAI y avaient été invités. Les conclusions des travaux du colloque ont été formalisées à une réunion des in-

Les Luxembourgeois sont-ils de fervents Européens?

stances européennes un mois plus tard sous forme de résolution. Ce texte a été adressé aux participants du colloque de Bruxelles qui ont été incités à donner une suite aux travaux. Quelle suite plus simple que de transmettre le texte de la résolution à la presse luxembourgeoise. L'UEF-Luxembourg a mis deux mois pour décider ... de ne rien faire. La section UEF des Communautés Européennes de Luxembourg transmet finalement fin décembre le texte à la presse: seul le Républicain Lorrain en parle. La crédibilité de l'UEF-Luxembourg n'a pas été accrue par cette façon de (ne pas) faire.

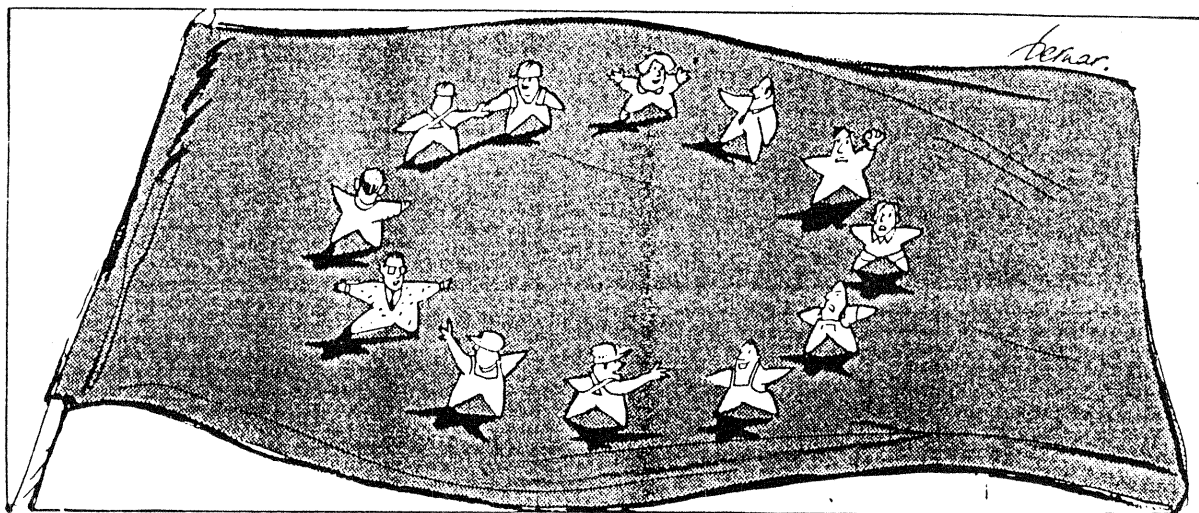
Raisons d'espoir

Il ne faut cependant pas désarmer: l'octroi du droit de vote aux étrangers, même au Luxembourg, est inéluctable, comme nous le disait récemment encore en privé le secrétaire général du PCS. Les raisons d'espérer sont multiples: en premier lieu il y va de la dé-

mocratie. Cet argument est évidemment d'autant plus important que le nombre de personnes exclues pour cause de nationalité est élevé au Luxembourg. Il y va aussi de la reconnaissance du caractère stable de la population étrangère: nulle part en Europe, et malgré la crise de l'emploi, on ne peut se passer des immigrants. Certes on ne favorise pas la venue de nouveaux migrants, si ce n'est au Luxembourg: plus de 1.500 nouveaux venus au Grand-Duché en 1988, soit 1% de la population active. Comment mieux inciter ces personnes à un séjour stable, si ce n'est en les intégrant dans les mécanismes démocratiques.

Evoquons encore deux éléments moteurs dans cette démarche: d'une part le Parlement Européen est peu satisfait du contenu du projet actuel de directive, qu'il estime trop modeste. Autre moteur, à carburant grand-ducal: le commissaire Jean Dondelinger, chargé de l'Europe des citoyens au sein de la nouvelle Commission Delors.

Serge



in: Témoignage
Chrétien